



**COSUMAF**  
COMMISSION DE SURVEILLANCE  
DU MARCHÉ FINANCIER  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Libreville, le 11 mars 2022

### **Alerte sur de possibles escroqueries et autres actes malveillants commis au nom de la COSUMAF**

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) a été amenée à constater l'existence et la circulation d'un document présentant les résultats d'un appel à candidature erroné, portant sur la « sélection d'un Directeur Sous-Régional » de l'institution. Ce document met en scène une prise de fonction de ce « Directeur Sous-Régional » incluant des réunions avec la COSUMAF, des autorités nationales du Gabon et du Cameroun et des autorités communautaires qui pourraient être le prétexte à des tentatives d'escroquerie ou d'extorsion de fonds.

Le document, revêtu à tort des logos de la COSUMAF et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (C.E.E.A.C.) est un faux tout comme le chronogramme de l'installation dudit Directeur Sous-Régional..

La COSUMAF met en garde le public en général, et les acteurs du marché financier de l'Afrique centrale en particulier sur la gravité de ces comportements qui conduisent à jeter le discrédit sur l'autorité de régulation et sur le marché financier régional. La COSUMAF invite en conséquence le public et les acteurs du marché à faire preuve de prudence et à dénoncer les auteurs de ces actes malveillants.

**L'Ambassadeur Nagoum YAMASSOUM**

COMMISSION DE SURVEILLANCE  
DU MARCHÉ FINANCIER  
DE L'AFRIQUE CENTRALE  
Tél.: + 241 01.74.75.89 / 91  
B.P. 1724 Libreville - GABON

*Nagoum Yamassoum*  
Président ✓

À PROPOS DE LA  
COSUMAF

CONTACT PRESSE  
f.bimogo@cosumaf.org  
(+241) 074218955

La COSUMAF, Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale, organe communautaire créé dans le cadre de l'Union Monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) est l'autorité de tutelle et de contrôle du marché financier de la CEMAC. Ce marché concerne tous produits et transactions de placement et services financiers non bancaires offerts au public ou mis à la disposition des opérateurs économiques et faisant appel public à l'épargne, ainsi que toutes personnes publiques ou privées en charge de la bonne exécution desdites transactions. La COSUMAF veille ainsi à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières et autres instruments financiers, à l'information des investisseurs, au bon fonctionnement du marché.